

L'ajournement

[Français]

LE COMMERCE INTERNATIONAL—ON DEMANDE SI LES PROVINCES ONT ÉTÉ CONSULTÉES AU SUJET DES QUOTAS D'IMPORTATION ACCORDÉS AUX PRODUCTEURS DE POULETS

M. Marcel Ostiguy (Saint-Hyacinthe): Monsieur le président, je suis heureux de l'occasion qui m'est accordée de m'adresser ce soir à la Chambre. Comme suite au semblant de réponse que le ministre d'État chargé du Commerce international (M. Wilson) a donné lors de la période des questions orales le 1^{er} novembre dernier, il s'agit naturellement, monsieur le président, de cette inquiétante situation dans laquelle le gouvernement progressiste conservateur plonge les producteurs de poulets du Canada et naturellement ceux du Québec et de ma circonscription de Saint-Hyacinthe. Cette saturation du marché du Québec par la viande de poulet américaine est une véritable épée de Damoclès sur la tête de nos aviculteurs. Bien entendu lorsqu'on s'adresse au ministre de l'Agriculture (M. Wise) ou à son collègue chargé du Commerce international et qu'on leur reproche des concessions trop larges accordées à l'importation du poulet des États-Unis, ils nous donnent la réponse classique: Les négociations tiendront compte des obligations internationales du Canada, en particulier de l'article 11 de l'Accord général sur le commerce et les tarifs, le (GATT).

Nous savons tous qu'en vertu de cet article 11 du GATT, le Canada peut contingerter les importations pour appuyer un programme national de gestion des approvisionnements. Le contingent, disait le ministre, sera basé sur les niveaux d'importation enregistrés au cours d'une période récente et significative. Il est à remarquer que l'honorable ministre d'État chargé du Commerce international fait équipe dans cette guerre sur les prix du poulet avec son collègue, l'honorable ministre de l'Agriculture, et celui de l'Industrie et du Commerce (M. de Cotret). Ce dernier ayant le pouvoir d'émettre les permis autorisant des producteurs de l'étranger de vendre chez nous leurs productions de poulets, et ce depuis le 22 octobre dernier. Ils nous ont annoncé le contingentement pour le reste de l'année 1979 qui sera fixé à 8.75 millions de livres ou 3,900 tonnes métriques, ce qui est l'apport proportionnel, disent-ils, d'un contingentement annuel de 45 millions de livres, soit 20,412 tonnes métriques.

Le ministre d'État chargé du Commerce international (M. Wilson), dans ses réponses plus ou moins précises, pour ne pas dire évasives, se réfère aux déclarations antérieures du ministre de l'Agriculture à l'effet que des contingents d'importation ont été imposés pour le poulet afin d'appuyer l'Office canadien de commercialisation du poulet dans ses activités de gestion des approvisionnements. Le ministre nous a déclaré que l'établissement du niveau auquel les importations seront contrôlées permettra à l'Office de fixer à l'avenir, avec plus de certitude, toujours selon le ministre, le niveau de la production canadienne nécessaire pour satisfaire à la demande.

C'est avec énormément d'appréhension que les aviculteurs, les Canadiens et les Québécois intéressés à ce secteur agro-alimentaire, et c'est avec une appréhension certaine et aussi avec une grande inquiétude que les producteurs de poulets voient leurs débouchés commerciaux envahis par des produits importés des États-Unis et, ce qui est grave, avec l'encouragement du gouvernement. Nous savons tous, monsieur le président, que les producteurs de poulet du Québec sont soumis à un plan conjoint provincial depuis février 1971 et à une agence natio-

nale depuis décembre 1978. La Fédération des producteurs de volailles du Québec, que l'on reconnaît sous le vocable «Volbec», agit comme administrateur du programme conjoint et son président est de plus le vice-président de l'agence nationale. Et pour citer un éditorial de la revue *Le producteur agricole*, une question primordiale est posée:

Comment va le poulet au Québec?

Nous pouvons répondre que le poulet au Québec va assez mal merci, et c'est dans ce contexte précis que je me fais le porte-parole des producteurs de poulet du Québec pour dénoncer cette situation qui leur devient sérieusement préjudiciable. Monsieur le président, le problème aigu du contingentement des importations de poulet américain prend une ampleur davantage dévastatrice pour les agriculteurs du Québec. On sait que l'Ontario, par exemple, utilise tous les moyens à sa disposition pour assurer l'augmentation de sa part, qu'il s'agisse de production hors quotas ou même de ses importations des États-Unis. Nous devons donc nous heurter constamment à cette stratégie qui ne recule devant rien pour augmenter quotidiennement la part des producteurs de l'Ontario dans la production nationale. Au Québec, monsieur le président, pendant ce temps, l'application rigoureuse des règlements sur les quotas, en plus de pénaliser l'ensemble des producteurs quant au pourcentage de la production nationale qu'ils obtiendront, désigne le marché du Québec et plus spécifiquement celui de Montréal, comme l'endroit idéal où le dumping ontarien peut être effectué. Ce volume de dumping, sans cesse croissant, monte en flèche: un million de livres de poulets entre au Québec par semaine, et ce à des prix nettement inférieurs aux prix fixés par Volbec, qui est la Fédération des producteurs de volailles du Québec.

Le ministre de l'Agriculture nous informe que le contingentement pour le reste de l'année 1979 est fixé à 8.75 millions de livres, en ajoutant le volume ontarien de dumping sans cesse croissant qui monte en flèche, plus le million de livres de poulets qui entre au Québec par semaine, et ce à des prix nettement inférieurs, il n'est pas étonnant que le cri d'alarme soit lancé et que de mon siège de député de Saint-Hyacinthe, je réclame du ministre de l'Agriculture et de son collègue du Commerce international une analyse en profondeur de cette situation dramatique. Je leur demande de reconsidérer dans les meilleurs délais cette décision d'imposer impunément aux producteurs de poulets canadiens et québécois ce contingentement éhonté des importations américaines.

● (2225)

[Traduction]

L'Orateur suppléant (M. Scott (Victoria-Haliburton)): A l'ordre. Le temps de parole du député est écoulé. Je cède la parole au ministre d'État chargé du commerce international (M. Wilson).

L'hon. Michael Wilson (ministre d'État chargé du Commerce international): Monsieur l'Orateur, je suis très sensible aux remarques faites par le député au sujet de la situation actuelle du marché du poulet; je comprends les problèmes des éleveurs qui doivent faire face à des importations de poulets nettement supérieures à ce qu'elles étaient au début de la décennie. Par contre, pendant toutes les discussions qui ont eu lieu à ce sujet à la Chambre et ailleurs, je n'ai pas compris pourquoi les critiques nous étaient adressées. Elles devraient